Charte
RELATIONS FOURNISSEURS
ET ACHATS RESPONSABLES

morbihan énergies

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE

Objet de la consultation :

Travaux d'installation, de remplacement et rénovation d'équipements de chauffage et ventilation dans des bâtiments publics

Procédure de passation : appel d'offres ouvert

Articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Calendrier de la consultation

Date limite de **remise de votre dossier** (candidature + offre)	**8 décembre 2026 à 12 h 00 min 00 sec**
Date limite pour **poser des questions**	**30 novembre 2026**

Morbihan Energies
27 rue de Luscanen
CS32610
56010 VANNES CEDEX

SOMMAIRE

1 – Informations générales 3
2 – Définitions 4
3 – Déroulement de la procédure de passation 6
4 – Comment va être notée votre proposition ? 7
4.1 – Capacités vérifiées au stade de la candidature 7
4.2 – Critères de sélection des offres 7
4.3 – Attribution des Accords-cadres 7
5 – Comment participer ? 8
5.1 – Les documents à lire 8
5.2 – Le contenu du dossier à déposer 8
5.3 – Les questions que vous pouvez poser 10
6 – Autres informations 10
6.1 – Fonctionnement de la plateforme de dématérialisation 10
6.2 – Modalités essentielles de financement et de paiement 11
6.3 – Recours 11
6.4 – Protection des données personnelles 12
6.5 – Nomenclatures 13

1 – Informations générales

(POUR)QUOI ?

Cette consultation porte sur l'exécution de **travaux d'installation, de remplacement et rénovation d'équipements de chauffage et ventilation dans des bâtiments publics**.

Elle comprend **3 lots** :
Lot 1 - Chauffage solution biomasse
Lot 2 - Chauffage et confort thermique : solutions électriques, hybrides et géothermie de minime importance
Lot 3 - Ventilation

Chaque lot donne lieu à un accord-cadre distinct.
Vous pouvez présenter des offres pour un lot ou pour plusieurs lots ou pour tous les lots.

OÙ ?

Les prestations des trois lots pourront se dérouler sur tout bâtiment public en **Morbihan**.

QUI ?

Cette Consultation est lancée par **Morbihan Energies** pour le compte d'autres acheteurs partenaires confiant un **mandat de maîtrise d'ouvrage publique** à Morbihan Energies.
Acheteurs partenaires (maîtres d'ouvrages) : Communes et/ou EPCI membres de Morbihan Energies ayant conclu un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage avec Morbihan Energies.
Acheteur référent : Morbihan Energies (en qualité de mandataire des maîtres d'ouvrages).

COMMENT ?

Chaque contrat est un accord-cadre à **marchés subséquents multi-attributaires** (15 attributaires maximum pour chaque lot 1, 2 et 3). Les prestations seront donc commandées par le biais de marchés subséquents au fur et à mesure du besoin. Chaque marché subséquent est remis en concurrence entre les titulaires du lot concerné.

DUREE ?

Chaque contrat est conclu pour une période initiale de **12 mois maximum**. Cette durée commence à courir à la **date de sa notification**.
Il pourra être **reconduit 3 fois** par période de 12 mois maximum par reconduction. La durée totale maximale du contrat ne pourra donc pas dépasser 48 mois.
Cette reconduction sera **tacite**. Si nous décidons de ne pas renouveler, les prestataires concernés seront informés au plus tard 3 mois avant la date anniversaire du contrat.

COMBIEN ?

Montant maximal HT du lot 1 pour toute la durée de l'accord-cadre = 4 000 000 € HT (montant annuel indicatif : 1 000 000 €)
Montant maximal HT du lot 2 pour toute la durée de l'accord-cadre = 8 000 000 € HT (montant annuel indicatif : 2 000 000 €)
Montant maximal HT du lot 3 pour toute la durée de l'accord-cadre = 3 000 000 € HT (montant annuel indicatif : 750 000 €)
Les montants annuels indiqués sont donnés à titre indicatif et ne constituent pas des plafonds par période. Le montant maximum cumulé des trois lots est de 15 000 000 € HT. Les accords-cadres sont conclus sans minimum.

2 – Définitions

Termes utilisés dans ce Contrat	Signification
Nous ou « Acheteur public »	Désigne Morbihan Energies. Basé à Vannes, le syndicat mixte fermé, Morbihan Énergies, organise et contrôle, depuis 1965, la distribution d'électricité pour l'ensemble des 249 communes du département. 13 intercommunalités à fiscalité propre du Morbihan adhèrent également à Morbihan Energies. Autorité concédante, il est propriétaire des 24 000 km de lignes électriques (HTA/BT) et des 14 000 postes de transformation HTA/BT du Morbihan. Au-delà de ses compétences historiques (réseaux électriques, éclairage public, …), il est devenu, au fil des années, un acteur clé des transitions énergétiques (production d'énergies renouvelables, maîtrise de la demande, mobilités décarbonées, flexibilités) et numériques (open data, plan de corps de rue simplifiée, RGPD, SIG mutualisé). Territoire à énergie positive pour la croissance verte depuis 2015, le syndicat a atteint le niveau Or de « Territoire numérique libre ». Morbihan Energies est, depuis septembre 2019, lauréat de l'appel à projets national « Territoires d'innovation ». Morbihan Energies adhère depuis décembre 2021 à la Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables. Morbihan Energies accompagne les communes et les établissements publics de coopération intercommunale du Morbihan pour mener des **actions de transition énergétique**. En sa qualité de syndicat d'énergies, Morbihan Energies a la faculté de prendre en charge, pour le compte de ses membres, des travaux nécessaires pour améliorer la performance énergétique des bâtiments dont ils sont propriétaires. Il peut en assurer le financement (article L.2224-34 du code général des collectivités territoriales). Dans ce contexte, Morbihan Energies propose à ses membres qui le souhaitent de les accompagner dans la conception et l'exécution de travaux d'amélioration de la performance énergétique de leurs bâtiments. Pour cela, Morbihan Energies assure des missions de maîtrise d'ouvrage de travaux de rénovation énergétique, au nom et pour le compte de ses membres (délibération n°2020-63 du comité syndical du 15 décembre 2020). Des contrats de mandat sont conclus par Morbihan Energies (mandataire) avec les membres bénéficiaires (mandant).
« Accord-cadre » ou « Contrat »	Contrat qui sera conclu par Morbihan Energies avec le Prestataire ayant pour objet de définir les modalités de passation des futurs Marchés subséquents pour répondre au Besoin de Morbihan Energies.

Termes utilisés dans ce Contrat	Signification
« Besoin » ou « Projet »	Les travaux d'installation, de remplacement et rénovation d'équipements de chauffage et ventilation dans des bâtiments publics.
« Consultation »	Cette mise en concurrence pour des travaux d'installation, de remplacement et rénovation d'équipements de chauffage et ventilation dans des bâtiments publics
« Données personnelles »	Toute donnée relative à une personne physique susceptible d'être identifiée, directement ou indirectement.
« Marché subséquent »	Contrat conclu sur la base de l'Accord-cadre précisant les caractéristiques et les modalités d'exécution de prestations qui n'ont pas été fixées dans l'Accord-cadre.
« Vous »	Désigne tout candidat susceptible de répondre à cette Consultation.

3 – Déroulement de la procédure de passation

	Morbihan Energies	Vous
1 Publicité/DCE	Nous vous fournissons **un dossier de consultation des entreprises** (DCE) composé des pièces suivantes : 1 - règlement de la consultation (RC) ; 2 - cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes ; 3 - cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ; 4 - cadre du mémoire justificatif ; 5 -acte d'engagement ; 6 - descriptif technique et détail estimatif fictif de chacun des lots.	Vous lisez **le DCE et le cahier des clauses administratives générales Travaux** (CCAG travaux). Avant de télécharger le DCE, nous vous recommandons de **vous inscrire et de vous identifier** sur la plateforme de dématérialisation pour être informés d'éventuels compléments, précisions ou rectifications apportées à celui-ci.
2 Préparation Du dossier	Nous pouvons modifier le DCE (voir article 5.1 de ce RC).	Vous pouvez nous **poser des questions** (voir article 5.3 de ce RC). Votre dossier **comporte les pièces** mentionnées à l'article 5.2 de ce RC.
3 Dépôt Du dossier		Vous déposez votre dossier sur **la plateforme** à l'adresse suivante : https://marches.megalis.bretagne.bzh Ce dossier doit être **complet** car dans le cas contraire nous pourrons le rejeter.
4 Analyse des dossiers	Au stade de **la candidature**, nous vérifions vos capacités juridiques, économiques professionnelles, techniques et financières, selon les règles de l'article 4.1 de ce RC. Nous analysons ensuite **les offres** selon les étapes suivantes : 1 – Nous analysons les offres irrégulières, inacceptables et inappropriées. Les offres inappropriées sont éliminées. Pour les autres, nous pourrons autoriser les candidats à les régulariser. 2 – Nous identifions ensuite les offres anormalement basses et le cas échéant, après demande de justification, nous les éliminons. 3 – Nous analysons les offres selon les critères prévus à l'article 4.2 de ce RC. L'appel d'offres ouvert ne permet pas de négocier les offres. Des précisions peuvent être demandées sans en modifier les caractéristiques substantielles.	Vos offres sont valables pendant **4 mois** à compter de la date limite de remise des offres. Vous êtes donc tenus de conserver votre offre pendant ce délai.

4 – Comment va être notée votre proposition ?

4.1 – Capacités vérifiées au stade de la candidature

Les candidatures conformes et recevables seront examinées à partir des seuls renseignements et documents exigés à l'article 5.2.A de ce RC, pour évaluer :
- leur **situation juridique** ;
- leurs **capacités professionnelles et techniques** ;
- leurs **capacités financières**.

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, nous pourrons décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

4.2 – Critères de sélection des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres sont identiques pour les trois lots et sont pondérés comme suit :

Critères	Pondération	Support d'analyse
1- Valeur technique de l'offre	**50.0 %**	Votre mémoire justificatif
1.1- Expérience professionnelle des intervenants : références de chantiers et niveau d'expertise	40.0 %	
1.2- Pertinence et adéquation des moyens matériels proposés	30.0 %	
1.3- Pertinence et qualité de la méthodologie de réalisation des travaux	30.0 %	
2- Performances en matière de protection de l'environnement	**10.0 %**	
3-Prix des prestations	**40.0 %**	Votre détail estimatif fictif

4.3 – Attribution des Accords-cadres

Pour chaque lot, les 15 offres les mieux classées au maximum sont retenues, sous réserve du nombre d'offres recevables. Les candidats pressentis fournissent les pièces nécessaires à l'attribution du contrat, notamment les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique.

Morbihan Energies informera par le biais de la plateforme de dématérialisation, dans les meilleurs délais, les candidats non retenus du rejet de leur offre.

5 – Comment participer ?

5.1 – Les documents à lire



Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
1 - Ce règlement de la consultation (RC)
2 - Un cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes
3 – Un cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
4 - Un cadre du mémoire justificatif
5 - Un acte d'engagement
6 - Un descriptif technique et un détail estimatif fictif pour chacun des lots

Vous pouvez y accéder gratuitement à l'adresse électronique suivante : https://marches.megalis.bretagne.bzh

Le modèle d'acte d'engagement est joint au DCE. Un exemplaire distinct est à compléter pour chaque lot auquel le candidat soumissionne. L'acte est signé au stade de la conclusion de l'accord-cadre.



Morbihan Energies peut **modifier le DCE au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres**. Vous devrez alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.
Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Précision :
Les documents suivants ne sont pas communiqués dans le dossier de consultation. Ils sont cependant réputés connus des candidats :
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales Travaux (CCAG Travaux),
- Le Code de la commande publique.



Conseil aux candidats : le téléchargement des documents de consultation est libre. Cependant, vous êtes invité à renseigner **le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique correspondante et une adresse électronique valide** permettant de façon certaine une correspondance électronique. De cette façon, vous pourrez bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la consultation, notamment les éventuelles précisions ou report de délais.
Vous ne pourrez porter aucune réclamation si vous ne bénéficiez pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation, en raison d'une erreur que vous auriez faite dans la saisie de votre adresse électronique, ou en cas de suppression de ladite adresse électronique ou en cas de téléchargement anonyme.

5.2 – Le contenu du dossier à déposer

Vous devez déposer votre dossier **uniquement par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation de Morbihan Energies**, à l'adresse URL suivante : https://marches.megalis.bretagne.bzh

Votre dossier doit parvenir à destination **avant la date et l'heure limites de réception des dossiers** indiquées sur la page de garde de ce RC.

Votre dossier sera entièrement rédigé en **langue française** et exprimée en **EURO**.
Si votre dossier est rédigé dans une autre langue, il doit être accompagné d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans votre dossier.

A - Pièces de la candidature

Pour présenter votre candidature, **vous devez utiliser :**

- les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat,

- **OU le Document Unique de Marché Européen (DUME) version électronique**. Ce service est, notamment, disponible sur la salle des marchés de Morbihan Energies lors de la réponse à la consultation.

Votre candidature doit contenir les renseignements suivants :

Renseignements	Libellés	Signature
Concernant la situation juridique de l'entreprise	**Déclaration sur l'honneur** pour justifier que vous n'entrez dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner **(case à cocher dans le DC1 ou le DUME)**	Non
Concernant la capacité économique et financière de l'entreprise	Déclaration concernant **votre chiffre d'affaires global et votre chiffre d'affaires** concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (**à compléter dans le DC2 ou le DUME)**	Non
Concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise	Déclaration indiquant **vos effectifs moyens annuels** et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (**à compléter dans le DC2 ou le DUME**)	Non
	Déclaration indiquant **l'outillage, le matériel et l'équipement technique** dont vous disposez pour la réalisation du contrat (**à compléter dans le DC2 ou le DUME**)	Non
	Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin) (**à joindre au DC2 ou au DUME**)	Non
	Habilitations et certifications nécessaires à l'exercice des prestations	Oui

Si vous vous appuyez sur d'autres opérateurs économiques (cotraitants) pour présenter votre candidature, vous devez fournir :
1/ ces mêmes documents concernant cet opérateur économique ;
2/ un engagement écrit (par exemple via un formulaire DC2 dédié) de chacun de ces opérateurs économiques pour justifier que vous disposez de ses capacités pour l'exécution des prestations.

B - Pièces de l'offre

Pour présenter votre offre, vous devez compléter ces 3 documents :

Libellés	Signature
1 - Le **mémoire justificatif complété,** selon le cadre de réponse joint dans le DCE.	Non
2 - Le **détail estimatif complété du chantier fictif** du ou des lots auquel(auxquels) vous répondez, selon le cadre de réponse joint dans le DCE.	Non
3 – **L'acte d'engagement complété et signé,** selon le cadre de réponse joint dans le DCE.	Oui

L'acte d'engagement est signé par le représentant habilité de l'attributaire ou, en cas de groupement, par le mandataire dûment habilité ou par les membres du groupement selon le mandat remis.

Votre offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, doit indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle doit également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Aucune variante n'est autorisée.

5.3 – Les questions que vous pouvez poser



Vous pouvez nous poser vos questions impérativement par le biais de **la plateforme de dématérialisation**, dont l'adresse est la suivante : https://marches.megalis.bretagne.bzh
Cette demande doit intervenir au plus tard le 30 novembre 2026.

Vous pouvez également signaler à Morbihan Energies, avant cette échéance, par le biais de **la plateforme de dématérialisation**, toute erreur, omission, imprécision, contradiction ou ambiguïté que vous pourriez déceler dans l'un des documents du DCE ou entre des documents constituant le DCE.

Une **réponse** sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification.

6 – Autres informations

6.1 – Fonctionnement de la plateforme de dématérialisation

Communication des informations par voie électronique :



Morbihan Energies utilise la plateforme de dématérialisation https://marches.megalis.bretagne.bzh pour communiquer par écrit avec les candidats (envoi des réponses aux questions, informations sur les éventuelles modifications du DCE, éventuelles demandes de complément des candidatures, etc…).

Des courriels contenant un lien de téléchargement permettant à chaque candidat d'accuser réception et d'accéder au contenu de ces messages seront adressés aux candidats en provenance de l'adresse de messagerie MPE - Megalis Bretagne : *nepasrepondre@megalisbretagne.org*

Vous devez :

- vous assurer que la configuration de votre boîte de messagerie courriel permet de recevoir ce type de message
- vérifier que ces courriels ne figurent pas dans votre dossier "indésirable" ou "spam"
- accuser réception de chacun de ces envois en cliquant sur le lien de téléchargement contenu dans le courriel

Conditions d'envoi de votre dossier



Vous devez déposer votre dossier complet par voie électronique **par le biais de la plateforme de dématérialisation** de Morbihan Energies : https://marches.megalis.bretagne.bzh

Le pli doit contenir **deux dossiers distincts** comportant respectivement **les pièces de la candidature** et **les pièces de l'offre** définies à l'article 5.2 de ce RC.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+ 01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

L'heure précise (coupure à la seconde) et la date limite de réception des plis ne peuvent faire l'objet d'aucune exception quelle qu'elle soit.

Morbihan Energies vous encourage donc fortement :
- A tester vos connexions bien avant l'heure limite de télétransmission (un outil est disponible sur la plateforme Mégalis Bretagne pour ce faire)
- A anticiper toutes difficultés ou aléas techniques de votre environnement informatique susceptible de remettre en cause le dépôt en temps et en heure des offres sur la plateforme
- En cas d'envois multiples, à bien vérifier que le dernier envoi comporte toutes les pièces demandées au présent règlement de la consultation
- A contacter le **support technique de la plate-forme pour toutes questions et/ou problèmes rencontrés** (le N° d'accès est : **02 23 48 04 54).** Attention, le support ne garantit pas la résolution des problèmes moins d'1 heure avant la date limite de soumission des plis.

ATTENTION : cette assistance ne couvre que l'utilisation de la plateforme et non celle nécessaire à la soumission des plis (accès à Internet, poste de travail du candidat, antivirus, outil de signature, applet-java, pare-feu …).

6.2 – Modalités essentielles de financement et de paiement



Le paiement des prestations est assuré sur fonds propres du budget principal de Morbihan Energies, abondés en cas d'éligibilité par des ressources externes (subventions spécifiques par exemple). Morbihan Energies (mandataire) sollicite les communes/EPCI membres concernés (mandants) pour le financement des travaux, conformément aux contrats de mandat conclus. Des financements externes pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrages ou leur mandataire (DSIL, dispositif CEE, etc.)

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

6.3 – Recours



Que faire en cas de litige ?	⇨ en cas d'urgence, engager une procédure devant le tribunal compétent ⇨ dans tous les autres cas : • En cas de conflit dans l'application d'une clause du Contrat ou son déroulement, vous pouvez saisir **le Médiateur des entreprises**. • En cas de différend concernant l'exécution du Contrat, l'Acheteur public et l'Entrepreneur peuvent recourir au **comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics de Nantes.** ⇨ https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/ccra/contacts/comite_local_nantes.pdf

	Ce comité local a pour mission de rechercher des éléments de droit ou de fait en vue de proposer une solution amiable et équitable aux différends relatifs à l'exécution des marchés.
Quel Tribunal est compétent ?	⇨ Tribunal Administratif de Rennes 3 Contour de la Motte 35044 RENNES CEDEX CS 44416 Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr Adresse internet (U.R.L) : http://www.ta-rennes.juradm.fr/
Comment obtenir des renseignements sur les recours possibles ?	⇨ Adresser votre demande au Greffe du Tribunal Administratif de Rennes Hôtel de Bizien 3 Contour de la Motte 35044 RENNES CEDEX CS 44416 Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr Adresse internet (U.R.L) : http://www.ta-rennes.juradm.fr/

6.4 – Protection des données personnelles

Les informations recueillies dans le dossier de candidature et d'offre de chaque candidat constituent un **traitement de données à caractère personnel**.

Le responsable de traitement de ces données à caractère personnel est Morbihan Energies, 27 rue de Luscanen - CS 32610 - 56 010 Vannes Cedex. Mail : contact@morbihan-energies.fr
Son représentant est le Président de Morbihan Energies.

Concernant les traitements opérés par les responsables des traitements en la matière, les deux conditions de licéité suivantes, énumérées à l'article 6.1 du règlement général sur la protection des données personnelles du 27 avril 2016, sous les lettres b) et c) sont réunies dans le chef des responsables des traitements :
- le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celle-ci ;
- et/ou le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis (règles relatives aux marchés publics)

L'exigence de collecte de ces données personnelles a un caractère réglementaire et conditionne la conclusion du Contrat.
Les finalités des traitements de ces données à caractère personnel sont la conclusion de ce contrat.
Les catégories de personnes concernées sont les représentants et personnel nommés dans le dossier de candidature et d'offre du candidat.

Ces données à caractère personnel sont destinées exclusivement aux élus et membres du personnel de Morbihan Energies et des communes/EPCI membres concernés (mandants) qui, dans le cadre de leurs fonctions, prennent part à la gestion des procédures de marchés et accords-cadres publics.

Ces données à caractère personnel sont conservées pendant 5 ans pour les dossiers non retenus et pendant 30 ans pour les dossiers retenus.

La personne concernée dispose du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée.
La personne concernée a le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).
Conformément au règlement général sur la protection des données personnelles, elle peut exercer ses droits en matière de données personnelles en **contactant le délégué à la protection des données personnelles de Morbihan Energies** : Morbihan Energies, 27 rue de Luscanen - CS 32610 - 56 010 Vannes Cedex. Mail : rgpd@morbihan-energies.fr

6.5 – Nomenclatures

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lots	Code principal	Description
1	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
2	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
3	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation

La nomenclature interne se décompose de la façon suivante :

Lots	Nomenclature	Libellé	
1	221006	Travaux d'installation ou de remplacement de chauffage	
2	221006	Travaux d'installation ou de remplacement de chauffage	
3	221016	Travaux de ventilation	